



# MODÈLE D'OMBUDSMAN POUR GATINEAU

Séance d'information – 5 septembre 2018



# Les modalités de participation à l'audience publique

Pascal Thivierge, chargé de projets en participation publique  
Section de la planification stratégique, Ville de Gatineau

# Audience publique

Une audience publique se déroule en **deux phases** :

- ❖ La **première phase** en est une d'information où les citoyens ont l'occasion de prendre connaissance du sujet et de poser leurs questions d'éclaircissement
- ❖ La **deuxième phase** est la réception des mémoires et des opinions des différents intervenants. Les citoyens tout autant que les organismes peuvent déposer un mémoire à cette phase

# S'informer

## Séance d'information

Mercredi 5 septembre 2018

Maison du citoyen - Salle des Fêtes

18 h 30 à 21 h

La documentation pertinente est disponible sur le **site Web** de la Ville, sous l'onglet **Consultations publiques 2018 – Modèle d'ombudsman pour Gatineau**



# S'exprimer

## Réunion d'expression des opinions

Mercredi 3 octobre 2018

Maison du citoyen - Salle Jean-Després

À partir de 15 h

### Trois façons de s'exprimer

- 1) En déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement lors de la réunion d'expression des mémoires
- 2) En déposant un mémoire par écrit, sans présentation
- 3) En exprimant verbalement votre opinion lors de la réunion d'expression des opinions, sans déposer de mémoire

La date limite pour déposer un mémoire est le **26 septembre 2018**.





# La fonction d'ombudsman : quatre éléments fondamentaux

LA RAISON D'ÊTRE

QUELS CHOIX À FAIRE?

LES MODÈLES

LES CARACTÉRISTIQUES

Daniel J. Caron, Ph D – École nationale d'administration publique

# La raison d'être

- ❖ Aider à résoudre les plaintes le plus efficacement possible en poursuivant ce qui est juste; en respectant la confidentialité de toutes les personnes qui le consultent, et en agissant de manière impartiale et indépendante
- ❖ Faire le travail gratuitement et ne pas agir comme un représentant du plaignant ni de l'organisation qui est visée par la plainte

# Quels choix à faire?

**Les grandes fonctions de l'ombudsman sont prévues dans la Loi sur les cités et villes, section XI.1, aux articles 573.14 à 573.20**

- Comment l'ombudsman est-il nommé?
- Par qui ou quelle instance est-il nommé?
- Comment l'ombudsman peut-il être destitué?
- Quelle est la durée du mandat de l'ombudsman?
- Est-ce que les décisions de l'ombudsman sont exécutoires?

Le modèle

Les compétences

L'accessibilité



# Modèles

*Un ombudsman évolue dans une structure administrative distincte de l'organisation avec laquelle le citoyen a un différend, afin d'assurer sa neutralité*

*Le recours à un ombudsman est sans frais pour les citoyens*

# Modèles



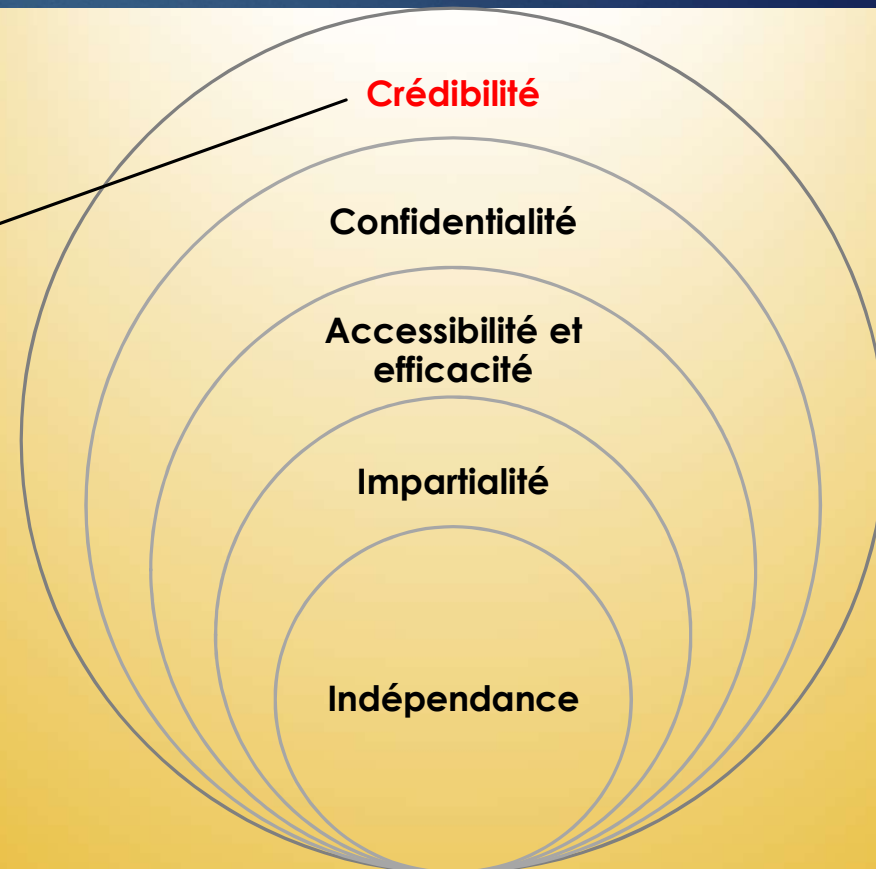
Ombudsman

Bureau de l'ombudsman

# Caractéristiques

Respect de  
l'ensemble des  
critères de  
fonctionnement

Qualités personnelles  
et expertise de  
l'ombudsman



# Caractéristiques

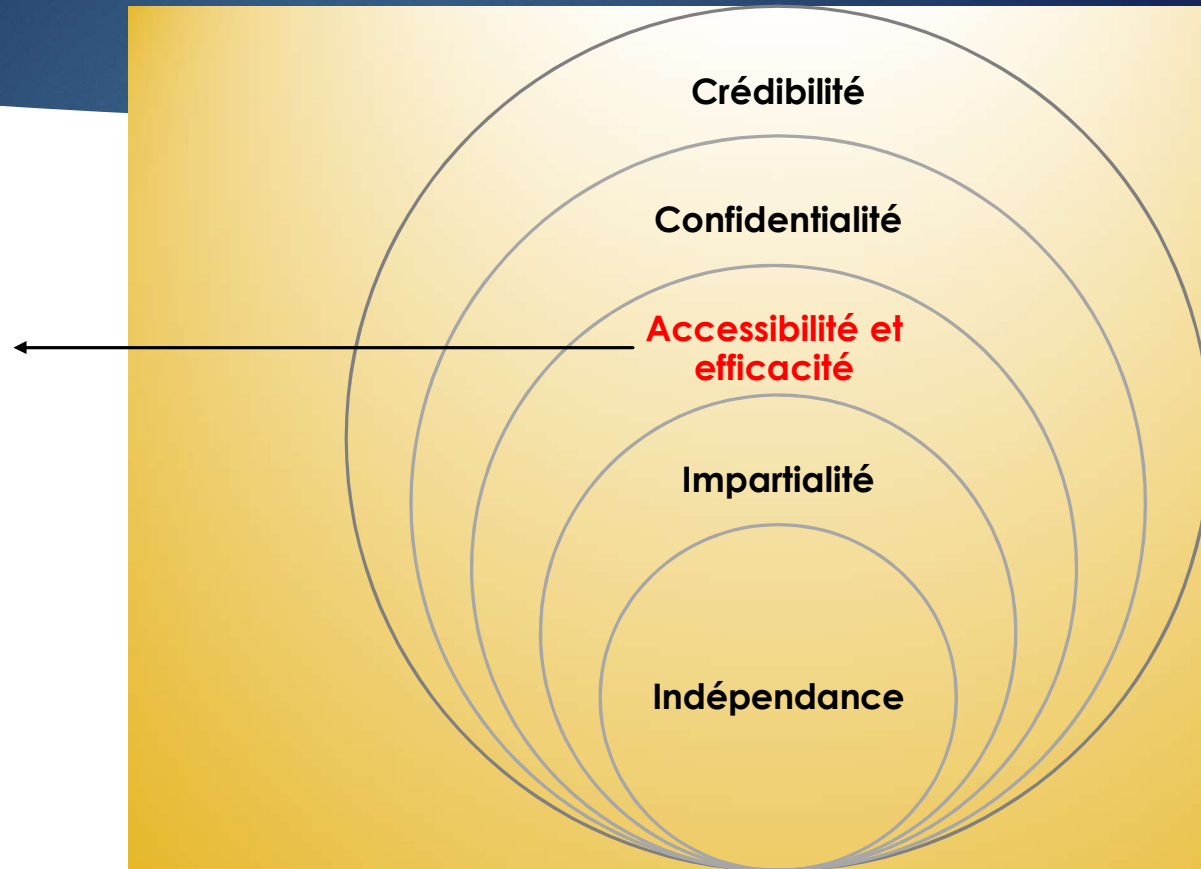
La confidentialité de  
l'intervention

Ne devrait pas être  
contraint à témoigner  
ou à communiquer  
son dossier

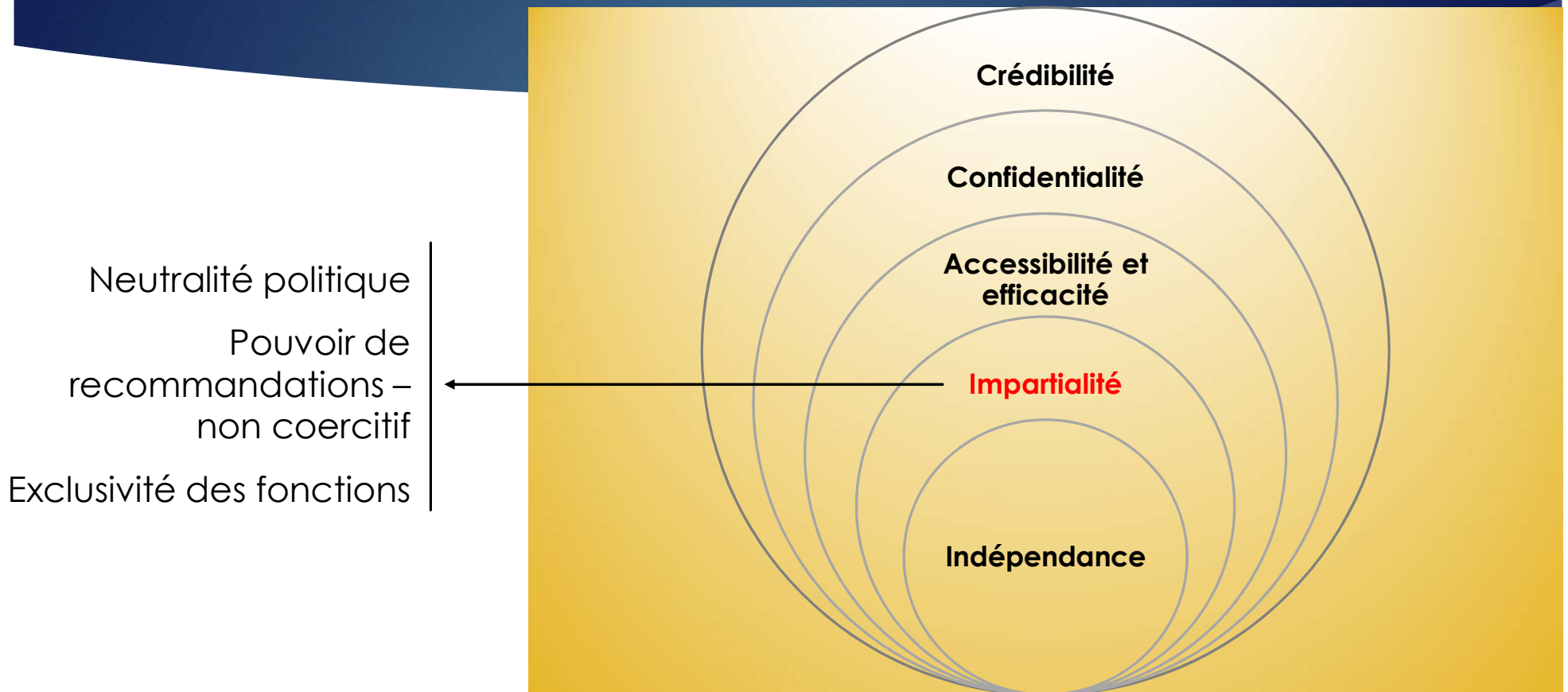


# Caractéristiques

Les faire connaître  
S'assurer de leur  
accessibilité  
Pouvoirs d'enquête  
suffisants



# Caractéristiques

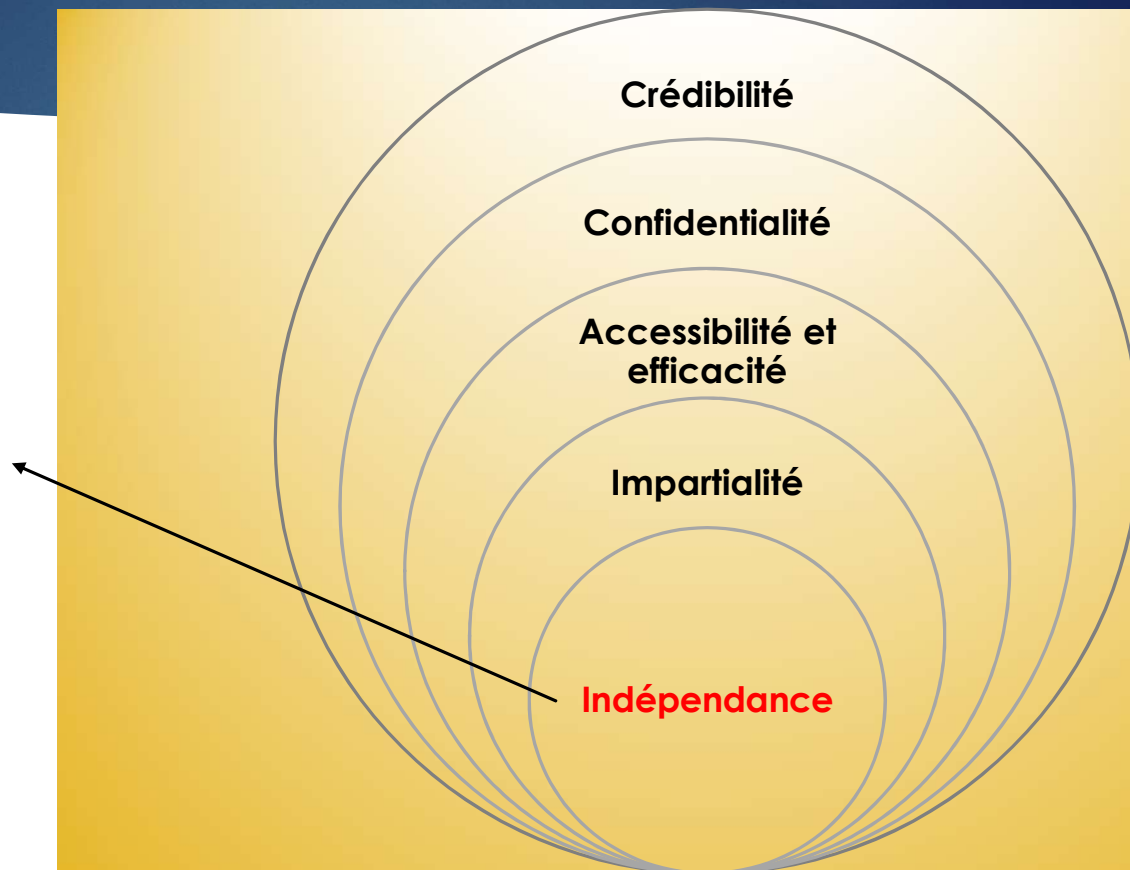


# Caractéristiques

15

« Le socle » de la fonction  
d'ombudsman

- Indépendance institutionnelle
- Indépendance personnelle
- Indépendance fonctionnelle





# Comment déposer un mémoire?

Pascal Thivierge, chargé de projets en participation publique  
Section de la planification stratégique, Ville de Gatineau



# Conseils pour rédiger un mémoire

- ❖ Exposer vos opinions sur un sujet, tout en développant et précisant les arguments qui les soutiennent
- ❖ Limiter la longueur du mémoire à 10 pages, sans compter les annexes
- ❖ Intégrer au texte du mémoire les éléments suivants :
  - Titre du sujet soumis à la consultation :  
« Modèle d'ombudsman pour Gatineau »
  - Courte présentation du citoyen ou de l'organisme
  - Brève explication de l'intérêt porté au sujet
  - Opinions, commentaires et suggestions pour le mode de fonctionnement, les attributs de l'ombudsman et l'accessibilité des services



# Quelques règles à respecter

- ❖ Un mémoire ne comporte pas de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes
- ❖ Ne doit pas faire la promotion d'information trompeuse ou illégale
- ❖ Ne doit pas reproduire sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur

# Comment déposer son mémoire?

19

- ❖ Il suffit de remplir le [formulaire en ligne](#) et de l'acheminer accompagné du mémoire
- ❖ Le mémoire ne doit pas être modifié à la suite de sa transmission
- ❖ À la suite du dépôt d'un mémoire, les citoyens ayant exprimé le souhait de présenter verbalement leur mémoire seront contactés pour confirmer l'heure et les modalités de la présentation
- ❖ Tous les mémoires déposés seront rendus publics et diffusés sur le site Web de la Ville



# Rappel des étapes de l'audience publique

20

**Partie 1 : S'INFORMER**  
Séance d'information  
le 5 septembre 2018

Date limite pour déposer  
un mémoire  
le 26 septembre 2018

**Partie 2 : S'EXPRIMER**  
Réunion d'expression des opinions  
le 3 octobre 2018

# Période de questions d'éclaircissement

Merci de votre participation!

